



Unité
Départementale de
l'Architecture
et du Patrimoine
de l'Oise

L'Architecte des Bâtiments de France
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise
à
Madame Poirié
Direction départementale des territoires
Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie
40 rue Jean Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

Compiègne, le vendredi 2 mars 2018.

Affaire suivie par Joël Semblat
E-mail : sdap.oise@culture.gouv.fr
Poste 69.40

Nos références JS/VCV
Vos références Affaire suivie par Estelle Hallaert

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE
REVISION SCOT
Collecte des informations en vue du Porter à Connaissance

En réponse à votre courrier du 21 décembre 2017, vous trouverez ci-dessous les servitudes d'utilité publique existantes sur le territoire, selon la liste fournie des communes concernées par la révision du SCOT de la communauté de communes :

Palais National
Pl. du Gal. De Gaulle
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 38 69 40
Fax : 03 44 40 43 74

MONUMENTS HISTORIQUES et SITES PROTEGES :

ANGICOURT

Église : classement par liste de 1862

BEAUREPAIRE

Église : inscription par arrêté du 29 décembre 1978

Château : Façade et la toiture ainsi que les cheminées de la cuisine et de la salle à manger au rez de chaussée ; la chapelle (actuellement église paroissiale) (cad. A 49, 50) : inscription par arrêté du 29 décembre 1978

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

BRENOUILLE

Église : inscription par arrêté du 2 avril 1927

CINQUEUX

Salle voûtée attenante à l'église (ancienne), salle voûtée du 13e siècle : restes comprenant le mur à deux très grandes fenêtres prolongeant le chevet et les cinq travées de l'arcature basse perpendiculaire à ce mur: inscription par arrêté du 2 avril 1927

PONTPOINT

Abbaye du Moncel (ancienne)- restes comprenant ; bâtiment principal de l'abbaye, bâtiment dit Maison des Pères, bâtiment dit Tours de Fécamp, classement par arrêté du 18 mars 1920 - Murs de clôture, y compris la porte principale d'entrée : classement par arrêté du 22 novembre 1930.

Grange du Moncel (vestige de la ferme de l'abbaye) (cad. G 888) inscription par arrêté du 27 décembre 1988

Église.Saint Gervais : classement par arrêté du 26 septembre 1902

Manoir de Saint Paterne (ancien) : classement par arrêté du 11 janvier 1921

Église, Ancienne église Saint Pierre - Inscription par arrêté du 5 novembre 2001

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

Mont Calipet, environ 15 ha :Site classé arrêté du 14 mars 1947.

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

PONT-SAINTE-MAXENCE

Église : classement par arrêté du 23 mai 1921

Église de Sarron - inscription par arrêté du 30 novembre 1995 – Classement par arrêté ministériel du 27 octobre 2005

Fontaine couverte de l'abbaye du Moncel à Pontpoint : inscription par arrêté du 23 juin 1933

Site néolithique aux lieuxdits "Le Poirier" "Le Jonquoire" "Le Pont de Pierre" "La Ferme de l'Evêché" "Ile aux Prêtres" : inscription par arrêté du 5 mars 1998.

Barrage Derôme de Sarron (barrage mobile à cadre et vannettes) – développé à la fin du 19° s. - inscription par arrêté du 19 mars 2014

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

Mont Galipet, environ 15 ha :Site classé arrêté du 14 mars 1947

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

RHUIS

Église : classée par arrêté du 20 septembre 1894

Menhir dénommé Demoiselle de Rhuis (cad. A 428) inscription par arrêté du 16 décembre 1982

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

Roberval : Château, son parc et ses abords, environ 15 ha :Site inscrit arrêté du 27 mars 1947

RIEUX

Église : inscription par arrêté du 12 avril 1926

ROBERVAL

Église : inscription par arrêté du 19 août 1933

Domaine de Roberval : Façades et toitures du château ; décors des 18e et 19e siècles ornant les pièces suivantes du rez de chaussée du château vestibule d'honneur, salon d'honneur, salle à manger, grand salon ; colombier; parc (cad. A 372 à 376, 379) inscription par arrêté du 13 juillet 1993

Château, son parc et ses abords, environ 15 ha : Site inscrit arrêté du 27 mars 1947

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

VERNEUIL-EN-HALATTE

Église : inscription par arrêté du 3 novembre 1926 - Classement par arrêté du 15 novembre 2005

Camp du Tremblay - Plate forme supérieure (cad D 13 à 34): classement par arrêté du 4 mai 1950

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

Église : classement par arrêté du 19 mars 1921

Église de Noël Saint Martin (ancienne) : classement par arrêté du 1er avril 1895

Vallée de la Nonette : site inscrit : 6 février 1970

Forêt d'Halatte : Site Classé : décret du 5 août 1993

Ce secteur paysager étant sensible depuis les plateaux agricoles et boisés jusqu'à la Vallée de l'Oise, il conviendra de veiller à préserver des coupures vertes entre les villages et les agglomérations et à limiter l'étalement urbain.

Le bâti traditionnel constituant le coeur et l'ossature urbaine (prévoir de recenser le patrimoine remarquable) des communes, est à préserver et le caractère végétalisé des zones pavillonnaires, à renforcer.

Les berges de l'Oise devront être préservées, avec leur caractère végétalisé, notamment dans le cadre du projet MAGEO.

Participation souhaitée de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise en tant que de besoin.

Par ailleurs, l'UDAP demande l'envoi de documents papiers, les plans étant difficilement exploitables à l'échelle A4 ou A3.

**L'Architecte des Bâtiments de France,
Adjointe au Chef de l'Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise**

Virginie COUTAND-VALLEE